

Information Stage : 2nde Professionnelle « Conseil Vente »

Responsable de Classe : Mme Penvern

Nombre de semaines de stage et organisation individualisée :

- **20 semaines** de stage
- Stages adaptables en fonction du projet du jeune, il est cependant recommandé **de rechercher 1 à 3 stages durant l'année scolaire dont un obligatoire de 8 semaines en animalerie.**

Temps effectif : 35 heures par semaine sur le lieu de stage

Objectifs :

- Découvrir le fonctionnement d'une entreprise commerciale et/ou en lien avec les animaux
- Découvrir le domaine professionnel
- Participer aux activités commerciales et animalières
- Appréhender les relations avec les clients, fournisseurs...
- Comprendre et prévoir la/les formations professionnelles adaptées à son projet professionnel
- Se créer un réseau de relation social et professionnel

Protection sociale :

Assurance accident du travail, contractée par la MFR de Cravans couvrira le risque « dommage corporel » sur le lieu de stage

Conventions signées par les 4 parties : Maîtres de stage, parents, apprenants et Maison Familiale Rurale. (**Impérativement avant le début du stage**)

Lieux de stage possibles :

- Jardinier/Animalerie
- Animalerie
- Cabinet vétérinaire
- Parc zoologique
- Ferme pédagogique
- Eleveur Canin/Félin
- LISA
- Commerce accessoires animaliers
- Toilettage canin
- SPA – Refuges
- Grossiste animalier
- Tous commerces.

Nouveau 2024 : Allocation stagiaire en formation professionnelle :

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'état versera une allocation aux lycéens professionnels réalisant des périodes de stage au cours de leur formation, selon la législation en vigueur. Se renseigner auprès de la MFR de Cravans.

Gratification Pour les stages longs (de plus de 462 heures), **le Maître de stage sera tenu de verser une gratification** selon la législation en vigueur. Se renseigner auprès de la MFR de Cravans.

Information Stage : 1^{ère} Bac Pro TCVA

(Cycle Bac Pro TCVA Technicien Conseil Vente en Animalerie)

Responsable de classe : M Pertus

Nombre de semaines de stage et organisation individualisée :

- 17 semaines de stage
- Stages adaptables en fonction du projet du jeune il est cependant recommandé **de rechercher 1 à 3 stages durant l'année scolaire dont un obligatoire de 8 semaines en animalerie.**

Temps effectif : 35 heures par semaine sur le lieu de stage

Objectifs :

- Participer aux activités de l'entreprise en lien avec le commerce et/ou les animaux
- Approfondir ses connaissances du public accueilli : ses particularités, ses besoins...
- Approfondir ses connaissances des structures commerciales : rôle du personnel, organisation interne...
- Enrichir son réseau social et professionnel
- Préparer son insertion professionnelle

Protection sociale : Assurance accident du travail, contractée par la MFR de Cravans couvrira le risque « dommage corporel » sur le lieu de stage

Conventions signées par les 4 parties : Maîtres de stage, parents, apprenants et Maison Familiale Rurale. **(Impérativement avant le début du stage)**

Lieux de stage possibles :

- Jardinerie/Animalerie
- Animalerie
- Cabinet vétérinaire
- Parc zoologique
- Ferme pédagogique
- Eleveur Canin/Félin
- LISA
- Commerce accessoires animaliers
- Toilettage canin
- SPA – Refuges
- Grossiste animalier
- Tous commerces.

Nouveau 2024 : Allocation stagiaire en formation professionnelle :

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'état versera une allocation aux lycéens professionnels réalisant des périodes de stage au cours de leur formation, selon la législation en vigueur. Se renseigner auprès de la MFR de Cravans.

Gratification Pour les stages longs (de plus de 462 heures), **le Maître de stage sera tenu de verser une gratification** selon la législation en vigueur. Se renseigner auprès de la MFR de Cravans.

Rémunération (Apprenti) : Uniquement sous statut apprentissage : Se renseigner auprès de l'établissement pour plus d'informations.